

**Arrêté ratifiant les nominations d'une cheffe d'office et d'une officière de l'état civil de l'arrondissement du Val-de-Travers**

**Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,**

vu la lettre du 3 septembre 2018 du Conseil communal des Verrières, annonçant la nomination de Madame Martine Balsalobre, originaire de Riehen (BS), née le 19 mars 1960 à Couvet (NE), aux fonctions de cheffe d'office de l'état civil de l'arrondissement du Val-de-Travers, dès le 1<sup>er</sup> mai 2018 ;

vu la lettre du 3 septembre 2018 du Conseil communal des Verrières, annonçant la nomination de Madame Priscilla Freymond, originaire de La Brévine (NE), Le Locle (NE), Montanaire (VD), née le 27 mars 1985 à Couvet, aux fonctions d'officière d'état civil de l'arrondissement du Val-de-Travers, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;

vu les articles 4 alinéa 1 de l'ordonnance sur l'état civil (OEC) du 28 avril 2004 et 11 du règlement sur l'état civil (REC), du 5 juillet 2000 ;

sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

*arrête :*

**Article premier** La nomination de Madame Martine Balsalobre aux fonctions de cheffe d'office de l'état civil de l'arrondissement du Val-de-Travers, dès le 1<sup>er</sup> mai 2018, est ratifiée.

**Art. 2** La nomination de Madame Priscilla Freymond aux fonctions d'officière d'état civil de l'arrondissement du Val-de-Travers, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2018, est ratifiée.

**Art. 3** Le présent arrêté sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 26 septembre 2018

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND